

## Variante 1 : Ne rien faire

### AVANTAGES

- Aucune dépense à engager
- Possibilité d'utiliser ce potentiel financier à trois fins :
  1. L'orienter vers d'autres investissements : voirie urbaine et voirie rurale par exemple.
  2. Augmenter les dépenses de fonctionnement avec tous les risques que cela comporte.
  3. Conserver notre trésorerie pour... « le monde d'après »

... Ou alors combiner les trois possibilités suivant les sensibilités des élus !

### INCONVÉNIENTS

- Nous ne répondons pas aux besoins du monde associatif et de la population en général en cas d'abandon du projet **salle polyvalente** ;
- Nous ne répondons pas à une demande de mise aux normes, d'amélioration des conditions de travail de l'équipe qui gère le **cinéma**, aux besoins exprimés par les quelques 25 000 spectateurs annuels qui fréquentent la salle : hall d'accueil, locaux inadaptés et vétustes, accès valides et PMR... Déjà, en 2020, le président d'alors insistait pour le changement des sièges de la salle, malgré la promesse de réalisation d'un nouvel équipement !
- Salle de l'Éden et salle de cinéma : sécurité des personnes (circulation) plus particulièrement à la sortie des activités ou séances de cinéma ;
- **Mairie** :
  - Indispensable mise aux normes (accès PMR difficile au rez-de-chaussée et impossible aux étages) ;
  - Absence de fonctionnalités, derrière une façade qui représente effectivement un intérêt architectural et patrimonial certain ;
  - Salle du conseil municipal déjà exigüe pour accueillir les 19 élus et qui ne peut faire l'objet d'aucune extension pour recevoir le public ;

- Conditions d'accueil du public et de travail pour le personnel, inadaptées aux besoins actuels ;
  - Accès aux étages très difficile et impossibilité de modifier la structure ;
  - Salle des mariages au premier étage ;
  - Problèmes d'humidité ;
  - Ce qui est recherché c'est de la fonctionnalité à tous les niveaux et nous pouvons ajouter :
    - Un local *archives* enfin adapté et sécurisé. Nous avons la chance de détenir des archives historiques de grande valeur qu'il y a lieu de sécuriser (risques : eau, feu, vol). Ce ne sont pas les m2 qui sont en cause mais les structures.
    - Un local pour la police municipale accessible à la population (actuellement au 2<sup>e</sup> étage) et permettant de centraliser (avec la fibre) la vidéosurveillance.
- Pour ces trois projets constituant l'équipement public, les abandonner serait, également, renoncer à :
- Des taux d'emprunts qui restent encore très bas ;
  - L'opportunité de bénéficier du Plan de Relance qui ne se reproduira pas prochainement.

Bâtiment abritant la mairie et  
acquis en novembre 1877





Entrée mairie  
Rue Léonce Briegne



Entrées :

- Salle de l'Éden
- Salle de cinéma (au fond)



Entrée salle de cinéma



Vue intérieur salle de l'Éden



Vue intérieur salle de l'Éden



Vue intérieur salle de l'Éden